

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY CONSEIL D'ADMINISTRATION Le 11 janvier 2022

Procès-verbal de la première assemblée tenue le mardi, 11 janvier 2022 à 19 h par visioconférence

PRÉSENCES:

Mme Hélène GarantPrésidente (2022)M. Luc TrépanierSecrétaire (2023)M. Hugues BeaudoinTrésorier (2022)

M^{me} Valérie Kelly Administratrice (2022) M^{me} Mary Shee Administratrice (2023)

Mme Janet DruryAdministratrice cooptée (2022)Mme Nicole LefebvreAdministratrice cooptée (2022)Mme Muriel GennatasAdministratrice cooptée (2022)

M^{me} Maude Mercier-Larouche Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery

ABSENCE:

M. Maxime Bélanger Vice-président (2022) (démissionnaire)

Il y a quorum

AUTRES PRÉSENCES:

M^{me} Cristina Bucica Conseillère en consultations publiques

Service de l'interaction citoyenne

M^{me} Jocelyne Séguin Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus,4 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-01-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour 22-01-02 Adoption et suivis du procès-verbal du 14 décembre 2021 22-01-03 Informations de la conseillère municipale	19 h 19 h 05 19 h 10 19 h 20		
22-01-04 Questions et commentaires du public			
22-01-05 Activités et suivis			
 Assemblée générale et rapport annuel Mobilité et environnement Urbanisme et aménagement Histoire, patrimoine, culture Communautaire, parcs et loisirs 			
22-01-06 Fonctionnement	20 h 40		
SecrétariatTrésorerieDocumentation			
22-01-07 Divers			
22-01-08 Levée de l'assemblée			

Procès-verbal

22-01-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Hélène Garant, présidente, ouvre la réunion à 19 h.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Luc Trépanier, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Hugues Beaudoin, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour.

22-01-02 Adoption et suivis du procès-verbal du 14 décembre 2021

L'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine assemblée.

22-01-03 Informations de la conseillère municipale

La conseillère, M^{me} Maude Mercier-Larouche souhaite à tous une bonne année 2022 et espérons-le, la fin de la pandémie. Elle mentionne que les suivis qu'elle devait faire par rapport à la dernière assemblée ont été acheminés aux membres du conseil d'Arrondissement.

Voir les commentaires en annexe.

Concernant le <u>faubourg Saint-Michel</u>, M^{me} Mercier-Larouche a pris connaissance du volumineux dossier et a fait une demande afin qu'une présentation soit faite auprès des quatre conseillers de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge afin qu'ils soient en mesure de donner une rétroaction le plus rapidement possible. Elle a également communiqué avec M^{me} Bernard, porte-parole du <u>Comité des citoyens du faubourg Saint-Michel</u> et préoccupée par les délais dans l'avancement du dossier.

Concernant le <u>PPU Site patrimonial de Sillery et ses environs</u> et son comité de suivi, il en sera question à la prochaine séance du conseil

d'arrondissement et une présentation sera faite aux conseillers de l'arrondissement d'ici la fin janvier.

M^{me} Mercier-Larouche indique qu'un feu de circulation sera ajouté à l'angle du <u>boulevard Laurier et de l'avenue Joseph-Rousseau</u> en 2022. Le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) a également confirmé qu'un passage piétonnier et cyclable similaire à celle de l'avenue Marguerite-Bourgeoys sera installé.

Concernant le <u>2003</u>, <u>chemin Saint-Louis</u>, le procès-verbal de la dernière séance de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) mentionne qu'il y a une mise en suspens du projet en raison des recommandations de la Commission. Dès qu'il y aura un changement au dossier, M^{me} Mercier-Larouche le communiquera au conseil de quartier.

En ce qui a trait à la maison Bignell, les informations sont à l'effet que le procès n'aura pas lieu le 12 janvier. La dégradation de la maison est en soi l'objet du litige. Malheureusement on ne peut intervenir dans le processus parce qu'il est judiciarisé. Quant aux délais et reports, ils sont légaux et normaux. C'est déplorable, mais on n'y peut rien. Il ne sert pratiquement à rien de se présenter à l'audience du 12.

Ajoutons que la Ville, dans ce dossier, a été plutôt négligente puisqu'aucune motivation politique ne l'a poussée à sauvegarder cette maison patrimoniale malgré les plaintes des citoyens et les articles des journalistes. Les amendes sont franchement ridicules et ne sont pas proportionnelles au dommage historique encouru.

À titre de comparaison, les amendes reçues pour l'affichage sur une maison patrimoniale de la présidente, en faveur de la sauvegarde de l'aréna Jacques-Côté, étaient de 1 000 \$/jour tandis que celles de la dégradation de la maison patrimoniale Bignell n'ont été que de 3 500 \$ pour 15 ans de négligence. Il est assez évident que la mesure n'est pas la similaire et que la Ville pourrait utiliser des mesures un peu plus coercitives.

22-01-04 Questions et commentaires du public

Un citoyen a transmis aux membres du conseil un courriel avec des informations précises sur le processus judiciaire entourant la <u>maison</u> <u>Bignell</u>. Une réponse à une accusation a été déposée par le propriétaire et le procès a été initialement fixé au 11 août, mais il a dû être reporté, le propriétaire n'ayant pu se présenter. Le 27 octobre, c'est le procureur de la Ville qui n'a pu se présenter, d'où le report au 12 janvier. Les parties devraient alors s'entendre sur une nouvelle date de procès, possiblement au printemps.

Il est clair que l'aggravation de la vétusté depuis le début de la poursuite le 26 mars 2021 ne sera pas prise en compte dans le traitement du dossier.

M^{me} Kelly s'interroge sur la sanction possible dans le dossier. Le citoyen, ancien procureur, indique qu'elle serait de l'ordre de 3 000 \$ plus les frais.

Le dossier relève du Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions (R.V.Q. 773). Le citoyen ignore s'il y aura ordonnance de la cour pour que le bâtiment soit entretenu. La Ville pourrait éventuellement en appeler de la décision rendue par le tribunal.

Une citoyenne qui s'intéresse à la maison depuis une vingtaine d'années a porté plainte au 311 à plusieurs reprises, mais sans succès. Le propriétaire ne manifeste aucune volonté de sauvegarder la maison, au contraire, il semble la laisser volontairement à l'abandon.

M^{me} Shee demande si la <u>Loi 69 sur la protection du patrimoine culturel</u> ne pourrait pas s'appliquer. M^{me} Lefebvre se demande comment on a résolu un cas similaire, celui de la maison Pollack. M^{me} Mercier-Larouche s'informe sur ces deux aspects. Le citoyen va pour sa part continuer de suivre le dossier.

Concernant le <u>PPU et son comité de suivi</u>, un citoyen précise que, en 2019, la *Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery* et la *Société d'Histoire de Sillery* avaient discuté avec des représentants de la Ville au sujet d'une possible mutation du comité de suivi en une table de concertation. M^{me} Mercier-Larouche remercie le citoyen et l'informe qu'elle a déjà reçu cette information. C'est à suivre.

22-01-05 Activités et suivis

Assemblée générale et rapport annuel

M. Trépanier a transmis aux membres un petit document pour répartir les tâches dans la production du rapport annuel 2021. M. Beaudoin et M^{me} Drury vont s'occuper de la mobilité et de l'environnement, M^{me} Lefebvre, du communautaire, des parcs et des loisirs, M^{me} Shee, de l'histoire, du patrimoine et de la culture et finalement, M^{me} Kelly de l'urbanisme et de l'aménagement.

M. Luc Trépanier leur fait parvenir les 17 résolutions adoptées en 2021 se rattachant à leur sujet. Il mentionne que les textes doivent être prêts pour la prochaine assemblée (12 avril) mais idéalement ils devront être remis le 8 février. M^{me} Bucica signale que la contrainte d'échéanciers pour l'impression papier ne s'appliquera pas si la rencontre a lieu en virtuel.

M. Trépanier transmettra aux membres du conseil trois propositions d'activités (8 février) qui pourront être choisies pour l'assemblée générale. L'idée est de déterminer suffisamment d'avance l'activité retenue pour en faire l'annonce avant l'assemblée générale et inciter les gens à y participer.

Mobilité et environnement

 Au cours de ses promenades estivales et hivernales dans le quartier, M. Beaudoin a été à même de constater plusieurs entraves à la mobilité active à cause des travaux routiers et paysagers qui pullulent sur le territoire. Il a porté plainte plusieurs fois au 311 pour des pistes cyclables fermées inopinément ou mal entretenues, mais sans succès. Il a rédigé deux résolutions qu'il soumet à l'attention des membres du conseil.

Les membres débattent de la première résolution concernant le transport actif et les chantiers routiers et s'interrogent sur les compétences et les interactions possibles entre les différents intervenants sur les gros chantiers.

La résolution est amendée et adoptée.

RÉSOLUTION 22-CA-01

Concernant une demande à la Ville pour soutenir la mobilité active dans le quartier de Sillery par une meilleure gestion et coordination des grands chantiers

VOIR LA RÉSOLUTION EN ANNEXE.

Les membres du conseil discutent d'une deuxième résolution concernant les travaux de réaménagement d'un escalier situé sur l'ancien emplacement du sentier de la *charcotte*, sur le haut de la falaise de Sillery, à l'ouest de la côte de Sillery. On déplore que l'ancien sentier ne soit pas accessible à cause des travaux actuels. On voudrait que l'escalier soit accessible le plus souvent et le plus longtemps possible au bénéfice des usagers. On considère que ce passage, qui est emprunté depuis au moins deux cents ans, a une grande valeur patrimoniale.

Suite à ces discussions, la résolution est amendée et adoptée.

RÉSOLUTION 22-CA-02

Concernant une demande à la Ville afin de maintenir ouvert le sentier sur l'ancien emplacement du sentier appelée Charcotte (short cut pour raccourci) pendant les travaux du sentier des Grands-Domaines-de-Sillery et pendant l'hiver

VOIR LA RÉSOLUTION EN ANNEXE.

- Urbanisme et aménagement
- Histoire, patrimoine, culture
 - M^{me} Shee se propose d'inviter M. Vallée, président de la Société d'Histoire de Sillery à faire une présentation sur la charcotte de Sillery à la prochaine rencontre.

Elle poursuit en s'inquiétant du sort de deux sites qui ont déjà été portés à l'attention du conseil soit celui des anciennes écuries de Woodfield du cimetière Saint-Patrick et celui du grand terrain vacant de la congrégation des Augustines.

M^{me} Mercier-Larouche s'informe et revient sur ces deux sujets à la prochaine rencontre.

Communautaire, parcs et loisirs

Aucun sujet n'est traité.

22-01-06 Fonctionnement

Secrétariat

- 5 janvier 2022, lettre à M^{me} Marie-Hélène Felt, présidente du conseil de quartier de Saint-Louis, pour lui faire part de l'intérêt éventuel du conseil de quartier de Sillery pour des états généraux sur la forêt urbaine.
- 23 décembre 2021, lettre au ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge.

VOIR LES LETTRES EN ANNEXE.

Trésorerie

Le solde au 31 décembre 2021 est de 396 \$ dans le compte courant et de 293 \$ pour le projet de sécurité routière (montant résiduaire du 12 000 \$).

Le bilan financier 2021 est le suivant. Le conseil de quartier a reçu de la Ville de Québec 1 000 \$ de subvention de fonctionnement et 12 000 \$ pour le projet de sécurité routière (3 000 \$ x 4 partenaires) et a accumulé 2 \$ en intérêt. Les dépenses encourues par le conseil s'élèvent à 1 109 \$ pour le fonctionnement et à 11 707 \$ pour le projet de sécurité routière.

RÉSOLUTION 22-CA-03

Concernant le tarif pour la rédaction d'un procès-verbal

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin DÜMENT APPUYÉE PAR M. Luc Trépanier, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de quartier de Sillery ait recourt au service d'une secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux au tarif de 100 \$ par procès-verbal.

RÉSOLUTION 22-CA-04

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 11 janvier 2022

Considérant la résolution 22-CA-03:

SUR UNE PROPOSITION DE M. Hugues Beaudoin, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Janet Drury, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 11 janvier 2022.

Documentation

Aucun point à signaler.

22-01-07 Divers

Démission – M. Maxime Bélanger a fait parvenir au conseil sa démission à titre d'administrateur et de vice-président du conseil de quartier.

Le conseil tient à remercier M. Bélanger pour son implication au sein du conseil depuis son élection à l'assemblée générale du 13 octobre 2020.

Nomination à la vice-présidence – Le poste de vice-président étant vacant, M^{me} Garant propose de nommer M^{me} Lefebvre à cette fonction.

RÉSOLUTION 22-CA-05

Concernant la nomination d'une vice-présidente au sein du conseil de quartier de Sillery

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Hélène Garant, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Mary Shee, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le conseil de quartier de Sillery de nommer M^{me} Nicole Lefebvre à titre de vice-présidente du conseil de quartier.

Table des présidents et présidentes des conseils de quartier – M^{me} Garant mentionne que la table n'est plus active alors qu'il y aurait un besoin d'avoir une vue d'ensemble et de partager des informations entre les conseils de quartier, notamment quant à la protection des boisés.

On s'informe si la table ou si le groupe <u>Facebook Administrateurs et</u> <u>administratrices des conseils de quartier</u> peuvent encore servir de canal pour communiquer entre les conseils de quartier.

On revient sur la rencontre des président.es des conseils de quartier qui a eu lieu le 23 septembre 2021 suite à l'adoption de la politique de participation publique et en vue de la révision des règlements et pratiques régissant les conseils de quartier. Les 24 personnes présentes se sont exprimées sur différents besoins relativement au fonctionnement des conseils de quartier (budget, espace de stockage et archivage, rencontre mixte en présentiel et en virtuel, etc.). C'était exceptionnel, ce n'est pas une pratique courante ni le mandat de la Ville de réunir les présidents.es des conseils de quartier.

<u>Service Info-arrondissement</u> – M^{me} Mercier-Larouche mentionne que le service permet d'avoir accès à toutes les informations relatives à une adresse ou à un code postal (arrondissement, quartier, district électoral, conseiller ou conseillère municipale). Sur la carte interactive, il est possible de voir les quartiers orphelins (sans conseil de quartier). Certains districts (comme Louis XIV et Giffard) n'ont pas de conseils de quartier tandis que d'autres (comme Charlesbourg ou Beauport) n'ont pas autant de conseils de quartier qu'il y a de quartiers dans le district.

Boisé urbain - Un point sur la foresterie urbaine pourrait être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée. Un citoyen était présent ce soir pour parler de sa *vision de l'arbre*, mais il n'a pas eu la possibilité de s'exprimer, ce sujet n'ayant pas été spécifiquement inscrit à l'ordre du jour.

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY, RENCONTRE 1

22-01-08 Levée de l'assemblée

Aucun autre point n'ayant été ajouté et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40. La prochaine assemblée aura lieu le 8 février 2022.

M ^{me} Hélène Garant	M. Luc Trépanier
Présidente	Secrétaire

C:\Users\Utilisateur\Dropbox\Luc-dossiers\Conseil de Quartier de Sillery\PV du CQS 2022\01 PVCQS-2022-01-11 CA_version deux.docx

Annexes

Commentaires de la conseillère

Commentaires reçus après le 14 décembre 2021.

03 Questions et commentaires du public

Avenue des Maires-Gauthier

Information de la conseillère

Largeur du trottoir:

- Le minimum de largeur de trottoir que nous construisons depuis un bon moment est de 1.75m;
- La largeur peut atteindre jusqu'à 3m selon le débit de circulation par exemple pour que les gens se croisent :
- Cette largeur minimum est pour assurer un minimum de confort (ex. : 2 personnes côte à côte), mais surtout pour répondre aux normes d'accessibilité universelle (ex. : une personne avec son chien guide, une personne en fauteuil roulant et un accompagnateur, etc.);
- Cette norme figure au Guide « parcours sans obstacle » de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et est exigée de la part les organismes faisant partie de la table d'accessibilité universelle de la Ville;
- Ces informations sont sur le site de la Ville dans la section accessibilité universelle : https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/accessibilite/docs/accessibilite/guide_normes.aspx et <a href="https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/accessibilite/docs/accessibilite/d
- Il peut arriver que dans certains endroits précis comme dans le centre-ville où il n'y a pas d'espace (ex. : emprise à zéro c'est-à-dire que l'immeuble est collé sur le trottoir) ou des vestiges du passé qu'un trottoir soit de 1.5m, mais il s'agit de cas exceptionnels;
- L'arbre argenté, qui sera abattu, serait remplacé par la plantation de plusieurs arbres, tel que promis dans la plateforme électorale de Québec Forte et Fière.

Les lampadaires :

- Les lampadaires seront remplacés;
- Ils seront remplacés selon le plan directeur d'éclairage public donc avec les nouveaux modèles.

Mosaïcultures internationales Québec 2022

Information de la conseillère

Ci-joint vous trouverez le message envoyé aux voisins en août dernier pour la convocation, mais malheureusement, je n'ai pas réussi à mettre la main sur l'enregistrement ;

• Pour les questions relatives à l'événement, j'ai réussi à trouver certaines réponses. Pour toute autre question, je vous invite à contacter directement la Commission de la capitale nationale du Québec qui pourra vous apporter davantage de précisions.

LE STATIONNEMENT DU BOIS-DE-COULONGE ÉTANT RESTREINT, Y AURA-T-IL DES STATIONNEMENTS ALTERNATIFS ET UN SERVICE DE NAVETTE?

• MIM est actuellement en discussion avec certains organismes qui disposent de stationnements à proximité du site, ainsi qu'avec l'Université Laval. Un partenariat est également en discussion avec une entreprise visant à mettre sur pied un service de navettes, idéalement électriques, entre le centre-ville de Québec et le site.

QUELLE SERA LA DURÉE DES TRAVAUX EN TENANT COMPTE DU MONTAGE ET DU DÉMONTAGE DE L'EXPOSITION?

• Les travaux débuteront le lundi 30 août et se termineront un mois après la fin de l'exposition, soit à la fin de novembre 2022.

LES CITOYENS AURONT-ILS ACCÈS À CERTAINES SECTIONS DU PARC DÈS LE DÉBUT DES TRAVAUX, ET CE, JUSQU'À LA FIN DES MOSAÏCULTURES?

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY, RENCONTRE 1

- 50% du site sera accessible durant la période de montage, entre le 30 août et les premières neiges. On parle de l'Arboretum, le secteur de la ferme et de la cabane à sucre.
- Durant le premier trimestre, le site sera majoritaire accessible puisqu'il n'y aura pas de travaux durant l'hiver.
- 35% du site sera accessible lors de l'événement et le démontage, entre le 24 juin et la fin du mois de novembre 2022.

LES CITOYENS DU QUARTIER LIMITROPHE DU PARC AURONT-ILS UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ, VOIRE BÉNÉFICIER D'UNE GRATUITÉ?

- Oui. Il est prévu que les résidents dont la propriété jouxte le parc puissent bénéficier d'une gratuité au site en tout temps. Des accroche-portes seront distribués aux résidences concernées pour information.
- De plus, les Mosaïcultures s'assureront, en collaboration avec la Ville de Québec, d'informer les résidents des impacts potentiels tout au long du montage et du démontage de l'événement.
- Sachez que MIM travaille en collaboration avec la Ville de Québec afin de réduire les impacts sur la circulation qui sera générée par les opérations entourant la préparation (montage et démontage) ainsi que par la tenue de son événement.
- Pour ce qui est de la remise en forme du Parc à son état original, il y a effectivement un engagement formel du promoteur à cet égard comme mentionné hier, ce sera encore mieux par la suite!

05 Activités et suivis

- Histoire, patrimoine, culture
 - La Maison Bignell

Information de la conseillère

 Je n'ai toujours pas eu de précisions, mais dès que j'en obtiens, je vous fais suivre celles-ci dans les meilleurs délais.

Information d'un citoyen

- Une infraction au règlement à la salubrité des bâtiments a été constatée le 26 mars 2021 et le constat d'infraction a été signifié au propriétaire de la maison le 7 mai 2021. Celui-ci a enregistré un plaidoyer de nonculpabilité le 17 mai. La cour municipale a fixé le procès au 11 août dernier. À cette date, l'avocat du défendeur a demandé une remise du procès.
- Les parties ont convenu de reporter le procès au 27 octobre. Le 27 octobre, c'est la poursuite, la Ville, qui a demandé une remise au motif que le témoin de la ville ne pouvait être présent étant donné qu'il avait eu un accident. Les parties ont alors convenu de reporter le dossier au 12 janvier prochain " pro forma", c'est-à-dire que le dossier doit revenir à la cour afin que les parties s'entendent sur une nouvelle date de procès qui leur conviendra, compte tenu de la disponibilité des témoins.
- À toutes ces étapes, la Ville était représentée par une procureure du Service des affaires juridiques.



ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6

Résolution

Conseil d'administration du **Conseil de quartier de Sillery** (CQS)

Extrait du procès-verbal de la première assemblée du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi **11 janvier 2022** à 19 h, en visioconférence.

SOUTIEN A LA MOBILITE ACTIVE

POUR UNE MEILLEURE GESTION ET COORDINATION DES GRANDS CHANTIERS

RÉSOLUTIONS 21-CA-01

ATTENDU QUE le Conseil de quartier de Sillery (CQS) se préoccupe de la sécurité des citoyennes et citoyens sur les voies et dans les espaces publics.

ATTENDU QUE le transport actif est de plus en plus utilisé par les citoyens, non seulement comme loisir, mais aussi comme moyen de transport de tous les jours.

ATTENDU QUE la popularité grandissante des activités de plein air dans le secteur des Grands-Domaines-de-Sillery.

ATTENDU QUE le Conseil souhaite soutenir les citoyens dans leurs activités de loisir actif.

ATTENDU QUE les activités de plein air sont idéales pour faire connaître le patrimoine architectural de Sillery.

ATTENDU QUE de nombreux axes de transport actifs importants sont bloqués notamment à cause des chantiers de construction, et ce pour des durées de plusieurs mois ou années.

ATTENDU QUE de nouveaux chantiers débuteront au cours des prochaines années et auront des impacts majeurs sur le transport actif, par exemple l'aménagement du tramway et le réaménagement du tablier du pont de Québec.

ATTENDU QUE plusieurs des axes de transport actif sont gérés par plusieurs domaines de compétence (municipal, provincial, fédéral, Port de Québec, etc.)

Il est proposé par : M. Hugues Beaudoin

Et appuyé par : M. Luc Trépanier

IL EST RÉSOLU DE;

- Demander à la Ville de soutenir concrètement le transport actif dans et autour de notre quartier.
- Demander à la Ville d'assurer une gestion des grands chantiers en considérant le transport actif comme une activité de grande importance qui doit être maintenue.
- Demander à la Ville d'assurer la coordination des différents intervenants dans les chantiers qui ont lieu sur son territoire afin de maintenir le réseau de transport actif.

	P	ro	pos	ition	ado	ptée	à	ľur	nanimit	é
--	---	----	-----	-------	-----	------	---	-----	---------	---

M ^{me} Anne Corriveau, présidente de l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Roug Mercier-Larouche, conseillère, District Saint-Louis-Sillery Maude.mercierlarouche@ville.qu	
Envois : À remettre au conseil Maître Marie-Andrée Bougie, assistante-greffière, Arrondissement de Sainte-Foy – Sille	ry – Cap- Rouge
Hélène Garant	11 janvier 2022
Présidente	Date



ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6

Résolution

Conseil d'administration du **Conseil de quartier de Sillery** (CQS)

Extrait du procès-verbal de la première assemblée du *Conseil de quartier de Sillery* tenue le mardi **11 janvier 2022** à 19 h, en visioconférence.

OUVERTURE SECURITAIRE DE LA CHARCOTTE PENDANT LES TRAVAUX DU SENTIER DES GRANDS-DOMAINES-DE-SILLERY, PHASE 1

- SITE PATRIMONIAL DE SILLERY -

RÉSOLUTIONS 21-CA-02

ATTENDU QUE le Conseil de quartier de Sillery (CQS) se préoccupe de la sécurité des citoyennes et des citoyens sur les voies publiques et souhaite soutenir les activités de loisir actif.

ATTENDU QUE la popularité grandissante des activités de plein air dans le secteur des *Grands-Domaines-de-Sillery*, et ce aussi bien durant l'hiver que l'été.

ATTENDU QUE, pendant plus de 200 ans, l'ancien sentier communément appelé « *charcotte* » (*short cut* pour un raccourci) permettait le déplacement plus rapide et plus accommodant entre le bas et le haut Sillery, entre les activités navales des anses du Fleuve et les lieux d'habitation des ouvriers.

ATTENDU QUE jusqu'à récemment, ce sentier était un axe important qui reliait le chemin du Foulon à des sites en haut de la falaise, notamment des écoles.

ATTENDU QUE l'ancien sentier de la « charcotte » est fermé depuis presque un an à cause du chantier d'aménagement des Grands-Domaines-de-Sillery.

ATTENDU QUE l'escalier situé sur l'ancien emplacement du sentier est fermé cet hiver et les fins de semaine durant l'été.

Il est proposé par : M. Hugues Beaudouin

Et appuyé par : M^{me} Muriel Gennatas

IL EST RÉSOLU DE,

Demander à la Ville :

- De laisser ouvert l'escalier situé sur l'ancien emplacement du sentier appelé « charcotte » en tout temps.
- D'installer des écriteaux afin d'inciter les citoyennes et les citoyens à utiliser les bons équipements lors des randonnées (crampons, bâtons) et à être respectueux de la tranquillité des lieux.
- De miser sur l'enthousiasme des citoyennes et des citoyens pour assurer le déblaiement du nouvel escalier comme il se fait actuellement dans les escaliers du sentier des Grèves.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Phase 1, Sentier des Grands-Domaine-de-Sillery, projet en cours de réalisation



Source: https://www.ville.guebec.gc.ca/apropos/glanification-orientations/amenagement_urbain/ppu/ppu_sillerv/sentier-falaise.aspx



Emplacement projeté de l'escalier

Cette première phase du sentier des *Grands-Domaines-de-Sillery* s'échelonne du chemin du Foulon au stationnement de l'église Saint-Michel-de-Sillery, un parcours de 1,5 km sur un trajet total de 4,7 km entre la maison des Jésuites-de-Sillery et le parc du Bois-de-Coulonge.

Sentier des Grèves



Le déblaiement dans ce sentier est pris en charge par des bénévoles.

Photo: HB, janvier 2022.

M. Martial Van Neste, président de la Table de concertation vélo des conseils de quartier | martial.vanneste@gmail.com

M^{me} Anne Corriveau, présidente de l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge. Mercier-Larouche, conseillère, District Saint-Louis-Sillery | <u>Maude.mercierlarouche@ville.quebec.qc.ca</u>

Envois : À remettre au conseil.

- Maître Marie-Andrée Bougie, assistante-greffière, Arrondissement de Sainte-Foy - Sillery - Cap- Rouge

Hélène Garant	11 janvier 2022		
Présidente	Date		

Lettres envoyées

5 janvier 2022



DE QUARTIER

MAINTENANT 18 ANS (2004-2022)

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY Arrondissement de Sainte-Fo Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4Xô

Madame Marie-Hélène Felt. Présidente du conseil de quartier de Saint-Louis, 1130, route de l'Église, Québec (Québec) GIV 4X6

MEMBRES 2021-2022

Hélène Garant

lugues Beaudouin,

Luc Tréponier secrétaire

Muriel Gennatas

Nicole Lefebyre

Volérie Kelly

Marie Shee Venner

Madame.

Simplement pour assurer un suivi relativement à l'appel de signature mentionné en rubrique. Après lecture du document, je confirme être en accord avec ce projet. On coupe parfois beaucoup d'arbres uniquement pour donner accès à la machinerie lourde lors des travaux de grands développements immobiliers ou d'infrastructures pour le transport en commun ou la circulation routière. Demander une prise en compte de l'acceptabilité sociale au moment des coupes d'arbres en milieu urbain me semble donc absolument pertinent, dans l'optique où cette obligation pourrait forcer à réfléchir à des alternatives en matière de techniques de construction. À ce sujet, j'aimerais beaucoup en discuter, de façon collégiale, pour bien définir l'expression d'acceptabilité sociale.

Toutefois, voici une petite réserve concernant cette requête : la demande « d'états généraux » est elle une demande d'évaluation des boisés et des forêts urbaines sur le territoire de la Ville ? Cette évaluation n'existe t'elle pas déjà ? Ce projet ambitieux soulève aussi quelques questions : qui tiendra les états généraux, qui aussi queiques questions - qui tiendra iese etats generaux, qui s'occupera de l'organisation et quelle contribution attendez vous de nous ? Somme toute, ce qui est le plus important, c'est de consulter les citoyens, acceptabilité sociale oblige, au moment de la coupe massive d'arbres ? Pourriez vous insister sur la perte d'habitat pour la croissance des arbres en milieu urbain ?

Le conseil de quartier de Sillery est prêt à s'impliquer tout en respectant ses positions déjà formulées par les résolutions 21°CA·38, 21°CA·44 ou encore 21°CA·50. Le conseil de quartier de Sillery s'étant déjà positionné sur l'impact du tramway projeté sur la canopée et autres considérations de même que sur la nouvelle politique de la Vision de l'arbre.

Veuillez recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

Hélène Garant,

Pièces jointes : les résolutions : 21-CA-38, Commentaires du CQS sur deux modifications règlementaires de la Vision de l'arbre, 2015-2025. 21-CA-44, Impact du trauway projeté sur la canopée et autres considérations. 21-CA-50, Demande de précision sur la perte de canopée dans le quartier.

23 décembre 2021



CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY Arrondissement de Sointe-For Édifice Andrée-P.-Boudher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6

Monsieur Jean-François Roberge Ministre de l'Éducation 1035, rue De La Chevrotière Québec (Québec) G1R 5A5

Memares 2021-2022

Maxime Bélanger Vice-président

Hugues Beaudouin trésorier

Luc Tréponier, secrétaire

Janet Drury

Muriel Gennatas

Nicole Lefebyre

Volérie Kelly

Marie Shee Verne

Suite à la résolution du conseil de quartier proposant la tenue d'un moratoire pour retarder ou empêcher la destruction de la serre indo-australienne de Charlesbourg (21-CA-52, 9 novembre 2021), et à une rencontre avec notre conseillère municipale, madame Mercier

Nous ne pouvons que réitérer notre demande de suspension de la procédure de démolition de l'immeuble de la serre de l'ancien zoo de Québec. Ce bâtiment d'importance au cœur d'un site magnifique existant depuis les années 30 devrait être conservé et recyclé sans problème dans une optique de développement durable ou, du moins, des solutions devraient être explorées maintenant que l'on affirme vouloir conserver ce lieu à sa vocation de parc.

La destruction de ce bâtiment d'exception pourrait être facile arrêtée. L'ajout des deux écoles est un enjeu éducatif conciliable avec la vocation récréative exprimée et demande d'y mettre le budget nécessaire à la réhabilitation de la serre bâti en 2002. L'ampleur et la complexité du bâtiment dépassent la simple prise en charge d'un groupe citoyen et nécessitent l'implication des divers paliers de gouvernement et de la ville. C'est le mandat de la Commission de capitale nationale du Québec de préserver le patrimoine bâti de cette qualité dans des lieux de mémoire collective. Elle manquerait à sa mission de laisser aller le terrain, de le morceler, ou de l'abandonner à d'éventuels groupes d'intérêts ou promoteurs.

Je mettrais également en parallèle les similitudes entre ce projet de démolition et celui de l'aréna Jacques-Côté au cœur du noyau ouvrier Saint-Michel. Aujourd'hui, les citoyens et les citoyennes de Sillery déplorent encore cette destruction d'un bâtiment payé collectivement au cœur du troisième site patrimonial déclaré en 1964 qui aurait pu être réhabilité en lien avec les activités de plein air du sentier linéaire projeté des Grands-Domaines.

Il ne faudrait pas détruire inutilement un bâtiment quand il n'y s pas urgence de le faire, surtout au cœur du troisième plus grand parc de notre capitale nationale.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées



able de la région de la Capitale-Nationale (res Guilbault LON Ettasonat ques stan Julien, député de Charlesbeurg | Jonatun Julien CHLB@ssonat.ques